

1°) Remplacement du Président

En cas d'empêchement du Président, le remplacement sera assuré par le 1^{er} Vice-président et en cas d'empêchement de ce dernier, dans l'ordre suivant par le Vice-Président Commerce puis le Vice-Président Industrie et enfin le Vice-Président Services.

Dans l'hypothèse de signature d'un acte conclu entre la CCI Essonne et une entité liée représentée par le Président de la CCI Essonne, le 1^{er} Vice-président représentera la CCI Essonne à la signature dudit acte et en cas d'empêchement de ce dernier, dans l'ordre suivant par le Vice-Président Commerce puis le Vice-Président Industrie et enfin le Vice-Président Services.

2°) Délégation de signature du Président en tant qu'autorité chargée de l'exécution des budgets

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Conditions	En cas d'empêchement
Ordonnancement des dépenses (pour la validation des bons de commande à partir de 25 000 € HT)	Didier DESNUS <i>1^{er} Vice-Président</i>	Délégation générale	Selon l'ordre suivant Patrick RAKOTOSON <i>Vice-Président Commerce</i> José RAMOS <i>Vice-Président Industrie</i> Jérôme BRETTE <i>Vice-Président Services</i>
Signature des mandats et titres de perception	Didier DESNUS <i>1^{er} Vice-Président</i>	Délégation générale	Selon l'ordre suivant Patrick RAKOTOSON <i>Vice-Président Commerce</i> José RAMOS <i>Vice-Président Industrie</i> Jérôme BRETTE <i>Vice-Président Services</i>

**3°) Délégations de signature du Président données aux collaborateurs de la CCI Essonne
en matière d'administration générale de la CCI Essonne**

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
<p>Organisation générale et fonctionnement interne</p>	<p align="center">Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>	<p align="center">Délégation générale, au titre de l'article R 711-70 du code du commerce</p>	
<p>-Formalités CFE : signature des récépissés de dépôt de dossiers complets et incomplets</p> <p>-Formalités CFE : signature des documents administratifs dans le cadre de l'ACCRE (gestion des dossiers d'aide à la création à la reprise d'une entreprise)</p>	<p align="center">Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i></p> <p align="center">Caroline FONTAINE <i>Responsable du CFE</i></p> <p align="center">Laurence SORRENTINO <i>Assistante en formalités</i></p> <p align="center">Catherine ROSSINI <i>Assistante en Formalités</i></p> <p align="center">Cyndia DE CASTRO <i>Assistante en Formalités</i></p> <p align="center">Solange RAVENEL <i>Assistante en Formalités</i></p> <p align="center">Malika CHERIEF <i>Assistante en Formalités</i></p> <p align="center">Amandine BOURCEREAU <i>Assistante en Formalités</i></p>	<p align="center">Délégation générale</p>	
<p>Enregistrement des ambulants : signature des notifications des pièces manquantes, relances, accusés réception du dossier de demande de cartes</p>	<p align="center">Catherine ROSSINI <i>Assistante en Formalités</i></p> <p align="center">Cyndia DE CASTRO <i>Assistante en Formalités</i></p> <p align="center">Laurence SORRENTINO <i>Assistante en formalités</i></p> <p align="center">Solange RAVENEL <i>Assistante en Formalités</i></p> <p align="center">Malika CHERIEF <i>Assistante en Formalités</i></p> <p align="center">Amandine BOURCEREAU <i>Assistante en Formalités</i></p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant :</p> <p align="center">Caroline FONTAINE <i>Responsable du CFE</i> ou Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature de l'ensemble des documents destinés à l'exportation, présentés par les entreprises et les particuliers et pour lesquels le visa de la CCI Essonne est sollicité	<p>Christine BENON <i>Responsable Formalités</i></p> <p>Astrid COSTO <i>Conseiller Formalités</i></p> <p>Françoise CADOT <i>Assistante formalités exportation</i></p> <p>Sylvie GRANGIER <i>Contrôleur Interne</i></p>	Délégation générale	

NACRE (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) : signature des contrats d'accompagnement à la création/reprise (CACRE) édités par l'extranet NACRE	<p>Virginie DAVOUST <i>Chef du service création</i></p> <p>Saida AIT M'BARK <i>Conseiller « Création d'entreprise»</i></p> <p>Ali BENTAIBA <i>Conseiller « Jeunes entreprises»</i></p> <p>Chrystèle AUBERT <i>Conseiller « Création/Reprise d'entreprises »</i></p> <p>Filipe DE BARROS MARTINS <i>Conseiller « Création/Reprise d'entreprises »</i></p>	Délégation générale	
Accompagnement des entreprises (phase 3 du dispositif NACRE), au titre du suivi du remboursement des prêts et des éventuels incidents : autorisé à produire tous documents, compléter l'extranet dédié et compléter les « fiches incidents » ainsi que tous les documents annexes ou complémentaires sollicités par les gestionnaires du dispositif (gestionnaire central des prêts et caisse des dépôts) au titre de celui-ci	<p>Filipe DE BARROS MARTINS <i>Conseiller « Création/Reprise d'entreprises »</i></p> <p>Ali BENTAIBA <i>Conseiller « Jeunes entreprises»</i></p>		

Représentation du Président	<p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>	Délégation générale	<p>Dominique DARBOURET <i>Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique</i></p>
-----------------------------	---	---------------------	---

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
<p>- Signature des bons à payer (factures) après signature du marché/accord cadre par le Président, si un marché/accord cadre existe</p>	<p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i> pour la Direction Générale, l'ensemble des services qui y sont rattachés et l'ensemble des Directions A hauteur de 49 999,99 € HT</p>	<p>Dans la limite des dépenses prévues au budget</p>	
	<p>Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> pour l'ensemble de la Direction du Service aux Entreprises (pour sa Direction) A hauteur de 24 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Anne-Claire MILLET <i>Adjointe au Directeur des Services aux Entreprises</i> A hauteur de 4 999,99 € HT ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Eric LOPEZ <i>Directeur de la Direction des Territoires, de la Mission consultative, et du Commerce</i> pour l'ensemble de la Direction des Territoires, de la Mission consultative et du Commerce (pour sa Direction) A hauteur de 24 999,99 € HT</p>		<p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Dominique DARBOURET Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique (pour sa Direction) A hauteur de 24 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Valérie LE BOUDEC <i>Adjointe à la Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique- Responsable Pôle Information et Numérique</i> A hauteur de 4 999,99 € HT ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Autres Directeurs (pour leur Direction en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Carol CHACHMAN <i>Responsable du Département Marketing et Relations Clients</i> (pour son Département) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
<p>- Signature des bons à payer (factures) après signature du marché/accord cadre par le Président, si un marché/accord cadre existe</p>	<p>Responsable de Service au sein de la Direction des Services aux Entreprises (pour leur service en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>	<p>Dans la limite des dépenses prévues au budget</p>	<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> ou</p> <p>Anne-Claire MILLET <i>Adjointe du Directeur des Services aux Entreprises</i></p>
	<p>Responsable de Service au sein de la Direction des Infrastructures (pour leur service en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Marie-Noëlle DECARREAUX <i>Directrice des Infrastructures</i> ou</p> <p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Responsable de Service au sein de la Direction des Ressources Financières (pour leur service en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Laurent VERRIER <i>Directeur des Ressources Financières</i> ou</p> <p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Valérie LE BOUDEC <i>Adjointe à la Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique- Responsable Pôle Information et Numérique</i> (pour son pôle en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Dominique DARBOURET <i>Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique</i> ou</p> <p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
- Signature des feuilles de frais de déplacement	<p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i> Quel que soit le montant pour la Direction Générale, le service des Affaires Institutionnelles, le Département Marketing et Relations Clients et pour les Directeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la Communication, des Partenariats et du Numérique • des Fonctions Supports • des Services aux Entreprises • de la Direction des Territoires, de la Mission Consultative et du Commerce 	Dans la limite des dépenses prévues au budget	
	<p>Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> (pour sa Direction) De 5 000 € HT à 24 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Anne-Claire MILLET <i>Adjointe du Directeur des Services aux Entreprises</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Eric LOPEZ <i>Directeur de la Direction des Territoires, de la Mission consultative et du Commerce</i> (pour sa Direction) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Dominique DARBOURET <i>Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique</i> (pour sa Direction) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Valérie LE BOUDEC <i>Adjointe à la Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique - Responsable Pôle Information et Numérique</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
- Signature des feuilles de frais de déplacement	<p align="center">Autres Directeurs (pour leur Direction en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>	Dans la limite des dépenses prévues au budget	<p align="center">Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Carol CHACHMAN <i>Responsable du Département Marketing et Relations Clients</i> (pour son Département) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p align="center">Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Responsables de Services/Pôles au sein de la Direction des Services aux Entreprises (pour leur service/pôle en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> <i>ou</i> Anne-Claire MILLET <i>Adjointe du Directeur des Services aux Entreprises</i></p>
	<p align="center">Responsables de Pôles au sein de la Direction des Territoires, de la Mission consultative et du Commerce (pour leur pôle en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p align="center">Eric LOPEZ <i>Directeur de la Direction des Territoires, de la Mission consultative et du Commerce</i></p>
	<p align="center">Responsable de Service/Pôle au sein de la Direction des Infrastructures (pour leur service/Pôle en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant Marie-Noelle DECARREAUX <i>Directrice des Infrastructures</i> <i>ou</i> Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Responsable de Service au sein de la Direction des Ressources Financières (pour leur service en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant Laurent VERRIER <i>Directeur des Ressources Financières</i> <i>ou</i> Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
<p>- Signature des feuilles de frais de déplacement</p>	<p>Valérie LE BOUDEC <i>Adjointe à la Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique- Responsable Pôle Information et Numérique (pour son pôle en propre)</i> A hauteur de 4 999,99 € HT</p>	<p>Dans la limite des dépenses prévues au budget</p>	<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Dominique DARBOURET <i>Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Jérôme ONADO <i>Responsable du Pôle Communication Corporate (pour son pôle en propre)</i> A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Valérie LE BOUDEC <i>Adjointe à la Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique - Responsable Pôle Information et Numérique</i> ou Dominique DARBOURET <i>Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Charlotte MARTIN <i>Responsable du CRC (pour son pôle en propre)</i> A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Carole CHACHMAN <i>Responsable du Département Marketing et Relations Clients</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Engagement de dépenses (validation des bons de commande) après signature du marché/accord cadre par le Président, si un marché/accord cadre existe	Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i> <i>(pour toutes les Directions)</i> De 5 000 à 24 999,99 € HT	Dans la limite des dépenses prévues au budget	
	Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i> Pour la Direction Générale (en propre) et pour les services directement rattachés à la Direction Générale A hauteur de 4 999,99 € HT		
	Dominique DARBOURET <i>Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique</i> <i>(pour sa Direction)</i> A hauteur de 4 999,99 € HT		Dans l'ordre suivant Valérie LE BOUDEC <i>Adjointe à la Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique - Responsable Pôle Information et Numérique</i> <i>ou</i> Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i>
	Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> <i>(pour sa Direction)</i> A hauteur de 4 999,99 € HT		Dans l'ordre suivant Anne-Claire MILLET <i>Adjointe du Directeur des Services aux Entreprises</i> <i>ou</i> Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i>
	Eric LOPEZ <i>Directeur de la Direction des Territoires, de la Mission consultative et du Commerce</i> <i>(pour sa Direction)</i> A hauteur de 4 999,99 € HT		Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i>
	Autres Directeurs <i>(pour leur Direction en propre)</i> A hauteur de 4 999,99 € HT		Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Engagement de dépenses (validation des bons de commande) après signature du marché/accord cadre par le Président, si un marché/accord cadre existe	<p>Carol CHACHMAN <i>Responsable du Département Marketing et Relations Clients</i> (pour son Département) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>	Dans la limite des dépenses prévues au budget	<p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Responsable de Service au sein de la Direction des Services aux Entreprises (pour leur service en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> <i>ou</i></p> <p>Anne-Claire MILLET <i>Adjointe du Directeur des Services aux Entreprises</i> <i>ou</i></p> <p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Responsable de Service/Pôle au sein de la Direction des Infrastructures (pour leur service/Pôle en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Marie-Noelle DECARREAU <i>Directrice des Infrastructures</i> <i>ou</i></p> <p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Responsable de Service au sein de la Direction des Ressources Financières (pour leur service en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Laurent VERRIER <i>Directeur des Ressources Financières</i> <i>ou</i></p> <p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des courriers de rejet et d'attribution et signature des marchés issus des mises en concurrence effectuées en application des accords-cadres lancés par le service lui étant directement rattaché (Taxe d'Apprentissage).	<p align="center">Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>		
Signature des courriers de rejet et d'attribution et signature des marchés issus des mises en concurrence effectuées en application des accords-cadres lancés par les services rattachés à la Direction des Ressources Financières.	<p align="center">Laurent VERRIER <i>Directeur des Ressources Financières</i></p>		<p align="center">Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
Signature des courriers de rejet et d'attribution et signature des marchés issus des mises en concurrence effectuées en application des accords-cadres lancés par les services rattachés à la Direction des Infrastructures.	<p align="center">Marie-Noelle DECARREAU <i>Directrice des Infrastructures</i></p>		<p align="center">Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
Signature des courriers de rejet et d'attribution et signature des marchés issus des mises en concurrence effectuées en application des accords-cadres lancés par la Direction de la Communication, des Partenariats et du Numérique.	<p align="center">Dominique DARBOURET <i>Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique</i></p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant Valérie LE BOUDEC <i>Adjointe à la Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique - Responsable Pôle Information et Numérique</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
Signature des courriers de rejet et d'attribution et signature des marchés issus des mises en concurrence effectuées en application des accords-cadres lancés par la Direction des Services aux Entreprises.	<p align="center">Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i></p>	<p align="center">Dans la limite des dépenses prévues au budget</p>	<p align="center">Dans l'ordre suivant Anne-Claire MILLET <i>Adjointe du Directeur des Services aux Entreprises</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
Signature des courriers de rejet et d'attribution et signature des marchés issus des mises en concurrence effectuées en application des accords-cadres lancés par la Direction des Territoires, de la Mission consultative et du Commerce.	<p align="center">Eric LOPEZ <i>Directeur de la Direction des Territoires, de la Mission consultative et du Commerce</i></p>		<p align="center">Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
Signature des courriers de rejet et d'attribution et signature des marchés issus des mises en concurrence effectuées en application des accords-cadres lancés par le Département Marketing et Relations Clients.	<p align="center">Carol CHACHMAN <i>Responsable du Département Marketing et Relations Clients</i></p>		<p align="center">Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Certificats de travail - Avis à tiers détenteur - Demandes d'acompte - Conventions de stage - Attestations diverses - Conventions de formation collaborateurs - Signature des demandes de compte épargne temps 	Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i>	Le cas échéant dans la limite des dépenses prévues au budget	

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des conventions de stage créateur-repreneur, pièces et documents annexes et complémentaires pour le service création et reprise d'entreprise.	Virginie DAVOUST <i>Chef du service création</i>		Dans l'ordre suivant Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> <i>ou</i> Anne-Claire MILLET <i>Adjointe du Directeur des Services aux Entreprises</i> <i>ou</i> Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des conventions de formation professionnelle continue signées avec les entreprises au bénéfice de leur(s) collaborateur(s) et tout acte s'y rapportant (notamment avenant, convention de paiement des frais pédagogiques).	Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i>		Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des devis pour des prestations rendues par la CCI Essonne sans limitation de montant.	<p align="center">Dominique DARBOURET <i>Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique</i> (pour sa Direction)</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant Valérie LE BOUDEC <i>Adjointe à la Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique</i> - Responsable Pôle Information et Numérique</p> <p align="center"><i>ou</i> Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> (pour sa Direction)</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant Anne-Claire MILLET <i>Adjointe du Directeur des Services aux Entreprises</i> <i>ou</i> Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Eric LOPEZ <i>Directeur de la Direction des Territoires, de la Mission consultative et du Commerce</i> (pour sa Direction)</p>		<p align="center">Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des devis pour des prestations rendues par la CCI Essonne sans limitation de montant.	<p>Valérie LE BOUDEC <i>Adjointe à la Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique - Responsable Pôle Information et Numérique</i> (pour son pôle en propre)</p>		<p>Dans l'ordre suivant Dominique DARBOURET <i>Directrice de la Communication, des Partenariats et du Numérique</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Autres Directeurs (pour leur Direction en propre)</p>		<p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Responsables de Services/Pôles au sein de la Direction des Services aux Entreprises (pour leur service/pôle en propre)</p>		<p>Dans l'ordre suivant Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> ou Anne-Claire MILLET <i>Adjointe du Directeur des Services aux Entreprises</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Responsables de Pôles au sein de la Direction des Territoires, de la Mission consultative et du Commerce (pour leur pôle en propre)</p>		<p>Dans l'ordre suivant Eric LOPEZ <i>Directeur de la Direction des Territoires, de la Mission consultative et du Commerce</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Responsable de Service/Pôle au sein de la Direction des Infrastructures (pour leur service/Pôle en propre)</p>		<p>Dans l'ordre suivant Marie-Noelle DECARREAU <i>Directrice des Infrastructures</i> ou Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Christophe PINON (pour la mission Paris-Saclay)</p>		<p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i> ou Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
<ul style="list-style-type: none"> - Signature des contrats / conventions (hors marchés publics) et sauf autre délégataire - Accord de confidentialité - Charte d'engagement GPEC - Engagement de non-concurrence 	Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i>	Délégation générale dans la limite des dépenses prévues au budget	
<ul style="list-style-type: none"> - Notification des courriers de rejet (procédure marchés publics) - Notification des courriers de reconductions des marchés 	Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i>	Délégation générale	Laurent VERRIER <i>Directeur des Ressources Financières</i>
Signature des contrats d'apprentissage	Nadège GRASSOREILLE Point A		Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i>

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des états des lieux établis avec les locataires et les bénéficiaires de commodats	Marie-Noëlle DECARREAU <i>Directrice des Infrastructures</i> Pascale LORILLON <i>Responsable du Pôle Moyens Généraux</i>		
Encaissement des mandats postaux	Christian THOISON <i>Responsable du service Taxe d'apprentissage</i> Pierre BREJOUX Service taxe d'apprentissage		

4°) Délégations de signature du Président en matière de gestion des Ressources Humaines :

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Conditions	En cas d'empêchement
<ul style="list-style-type: none"> - Titularisations - Rémunérations - Promotions individuelles - Sanctions disciplinaires - Relations avec les représentants du personnel - Conventions de cessation de la relation de travail d'un commun accord signées avec les collaborateurs concernés - Demande d'homologation par la Commission Spéciale d'Homologation des conventions susvisées - Courriers relatifs à l'octroi d'indemnités découlant, le cas échéant, de la cessation de la relation de travail d'un commun accord. 	<p>Bruno MALECAMP <i>Directeur Général</i></p>	<p>Délégation générale en cas d'empêchement du Président</p>	

5°) Délégations de signature du Trésorier en tant que comptable

Le trésorier peut déléguer sa signature, en matière d'exécution des opérations de dépenses, de recettes ou de gestion de la trésorerie, au Trésorier Adjoint ou à d'autres Membres Elus de la Compagnie Consulaire, à l'exception du Président ou de ses délégataires.

Il peut également déléguer cette signature, sur proposition du Directeur Général, à des agents permanents de la Compagnie Consulaire non délégataires du Président ; la délégation ne peut alors porter que sur la signature des titres de paiement et des documents relatifs aux opérations de trésorerie.

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Conditions
Visa du titre de perception ou du mandat préalablement signé par le Président ou son délégataire	<p>Fabien DAURAT <i>Trésorier Adjoint</i></p>	<p>Délégation générale, en cas d'empêchement</p>
Titres de paiement	<p>Fabien DAURAT <i>Trésorier Adjoint</i></p>	<p>Délégation générale, en cas d'empêchement</p>

NOTA :

En cas d'indisponibilité du Trésorier, le Trésorier Adjoint remplit automatiquement ses fonctions.